



PETERSBACH

BULLETIN COMMUNAL 2019

" S PETERSCHBÀCHER BLAEDEL "



L'année dernière, une trentaine de cigognes se sont invitées dans le village pour y prendre leur quartier d'été.

☎ 03 88 70 45 61

Fax : 03 88 70 48 43

mairie.petersbach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du
secrétariat de la Mairie :

Lundi	13h30 - 17h30
Mercredi	8h - 12h
Jeudi	18h - 20h
Vendredi	13h30 - 17h

Bienvenue sur le site de Petersbach



Consultez le site internet de la commune

www.petersbach.fr



ETAT CIVIL 2018

Décès

Naissances

CUNRATH Ninon le 9 janvier
 BOULENGER Alice le 6 mars
 MULLER Emma le 10 août
 SCHALL Thibault le 28 septembre
 HUBER Emmy le 30 septembre
 MULLER Noëline le 11 décembre

ETTER née HELMSTETTER Louise, 88 ans
 DORN Charles, 82 ans
 HAURY Claude, 59 ans
 JUNG Frédéric, 81 ans
 LUNZ née LAMURE Isabelle, 47 ans
 LUDMANN Georges, 75 ans
 CRON Roland, 64 ans
 QUIRIN Emile, 77 ans
 GERBER née FAESSEL Bernadette, 75 ans
 SCHNEPP Jean-Georges, 69 ans
 WEIBEL Gilbert, 85 ans

Mariages



PISTOL Sergiu & BUGACEVSCHI Ecaterina,
 le 12 mai
 BRISBOIS Christophe & PESCHMANN Manuela,
 le 21 juillet
 HELMSTETTER Vincent & ETTER Laura,
 le 25 août
 ETTER Mike et BRICHLER Manuella,
 le 1^{er} septembre

PACS

5 PACS (Pacte Civil de Solidarité) ont été conclus à la mairie de Petersbach en 2018.

Grands anniversaires 2018

80 ans :

- 1^{er} avril, KOSMALSKI André
- 12 avril, KOSMALSKI Gudrun
- 22 août, JUNG Georgette
- 14 novembre, FOELLER Gilbert

85 ans :

- 10 février, SERFASS Ernest
- 19 février, HOFFMANN Lilly
- 20 mai, OSTER Raymond
- 6 juin, WEIBEL Gilbert



90 ans et + :

- 9 février, WERNER Paul, 91 ans
- 19 mars, ZIMMERMANN Louis, 91 ans
- 28 juin, LEHMANN Marie-Louise, 90 ans
- 10 août, GRIEBEL Georgette, 94 ans
- 5 septembre, ZIELINGER Nelly, 92 ans
- 20 octobre, KUHN Georgette, 91 ans
- 29 novembre, WERNER Irène, 91 ans

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Quelques informations concernant le budget communal.

L'Etat verse tous les ans à chaque commune une dotation qui est destinée à participer aux dépenses de fonctionnement des services communaux. Pour Petersbach cette dotation était de 80 679 € en 2009, de 5 220 € en 2018 et sera de 0 € en 2019 (sur 10 ans cela fera plus de 800 000 €). Cet argent que la commune ne touche plus, doit servir au redressement des finances publiques de la France ! (Sans commentaires).

Néanmoins et ceci grâce aux importantes recettes financières liées à la présence dans notre village de l'entreprise Les Grands Chais de France, la commune a pu continuer ces 2 dernières décennies à mettre en œuvre de grands chantiers (renouvellement de tous les réseaux d'assainissement, réaménagement de nombreuses rues, aménagement du lotissement "Les Vergers", construction et entretien de bâtiments communaux, ...).

Ces recettes financières perçues des GCF qui représentent plus de 60 % de notre budget annuel nous ont également permis de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti. Les taux appliqués sont les mêmes depuis 2004 et ne seront pas modifiés en 2019.

Le Maire, SCHMITT Christian

TRAVAUX

Travaux réalisés en 2018

- Le chantier de réaménagement de la rue Principale (RD 183), de la rue des Champs et de la rue des Prés est enfin achevé. Ce fut un chantier long et parfois pénible. Dans les 3 rues, la voirie, les trottoirs, les plateaux ralentisseurs, la signalisation horizontale et verticale, le réaménagement autour de la fontaine, l'extension des réseaux d'assainissement, les travaux de mise en souterrain du réseau téléphonique, de la fibre et de l'éclairage public ainsi que la pose de 33 nouveaux lampadaires ont été réalisés.

Concernant le coût de ce chantier pour la commune, le décompte des travaux entre les 3 collectivités concernées (Conseil Départemental du Bas-Rhin – Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre – Commune de Petersbach) n'a pas encore été établi.

- Les travaux de réaménagement des chemins ruraux du Heckenstück et de la Huettmatt qui sont le prolongement de la rue des Champs et de la rue des Prés ainsi que le chemin rural du Schebeiwend qui va de la rue des Vergers à la station d'épuration des Grands Chais de France sont terminés. Le coût des travaux pour ces 1,9 km de voirie s'élève à 147 000,00 € HT.

- Pose de 2 caniveaux grilles pour la récupération des eaux pluviales dans la rue des Vosges pour un montant de 8 165,00 € HT.

- Travaux aux bâtiments communaux

Pose d'une sonorisation dans l'église catholique et de 2 lampadaires pour l'éclairage du parvis et des escaliers extérieurs. Coût des Travaux : 9 670,00 € HT.



TRAVAUX

- Le déploiement de la fibre optique par Rosace a également été terminé en 2018, sauf au lotissement "Les Vergers" qui sera desservi prochainement. L'accès au Très Haut Débit est désormais disponible (voir information page 8).
- Concernant le lotissement "Les Vergers" qui compte 28 parcelles, 10 lots ont été vendus pour un montant de 272 561,00 € HT. A ce jour 9 maisons ont été construites.



Travaux prévus en 2019

- L'aménagement d'une aire de jeux au lotissement "Les Vergers" n'ayant pas pu se réaliser en 2018, les travaux ont été reprogrammés pour le printemps de cette année.
- Pose en parallèle de 2 réseaux d'assainissement d'eaux pluviales de 80 cm de diamètre, le seul réseau existant actuellement de 70 cm de diamètre n'ayant plus la capacité d'écoulement nécessaire en cas de très forte pluies ou de violents orages.
Ces 2 nouveaux réseaux qui évacueront les eaux pluviales d'une partie de la rue Principale, de la rue des Champs, de la rue des Prés et de tout le bassin versant seront posés à travers le jardin de la famille Helmstetter Richard, la commune leur ayant acheté le terrain nécessaire pour le passage des 2 tuyaux.
- Travaux de chemisage pour réparer les défauts dans 2 tronçons du réseau d'assainissement des eaux pluviales qui n'ont pas pu être changés.
- Travaux d'entretien dans différents bâtiments communaux.
- Est également prévu en 2019 le remboursement du solde du crédit relais, soit 200 000,00 €.
- Concernant la rénovation du château d'eau de Petersbach par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Drulingen et environs, les études du projet sont terminées. Les travaux de rénovation intérieure et extérieure vont être réalisés au courant de l'année.

EXTENSION DES GRANDS CHAIS DE FRANCE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE



Les Grands Chais de France (GCF) ont fait édifier en 2018 un deuxième magasin de Grande Hauteur sur leur site de Petersbach. Un nouveau bâtiment de 2 niveaux destinés aux services administratifs est également en cours de construction.

Dans le cadre de leur développement futur, les GCF ont prévu la construction de nouveaux bâtiments qui seront édifiés à l'emplacement du parking actuel, d'où la nécessité d'un nouveau parking, d'autant plus que le parking existant de 307 places n'a plus la capacité d'accueillir les véhicules des 700 salariés de l'entreprise notamment lors des changements de poste.

Pour réaliser le nouveau parking de 820 places les GCF ont acheté les 3 hectares nécessaires (zone en bleu sur le plan ci-dessous). Ces 3 hectares sont actuellement situés hors de la zone constructible pour des activités économiques (zone en jaune sur le plan ci-dessous). Aussi est-il nécessaire pour permettre le développement de l'entreprise de procéder à une révision de la carte communale pour inclure les 3 hectares dans le périmètre de la zone constructible afin de pouvoir réaliser ce nouveau parking.

La procédure de révision est actuellement en cours. Une réunion publique a eu lieu le 8 novembre 2018 à la salle polyvalente. Une enquête publique avec la présence d'un commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal Administratif se déroulera à la mairie de Petersbach où le dossier sera consultable aux heures d'ouvertures du secrétariat. Les avis, les observations et les remarques seront reçus par le commissaire-enquêteur.



INFORMATIONS

Tableau des emprunts en cours

Date début	Date fin	Objet	Organisme prêteur	Durée	Taux Fixe	Périodicité de remboursement	Capital des prêts à l'origine	Capital des prêts au 01-01-2019	Montant des échéances en 2019 Capital+Intérêt	
30.09.2009	30.06.2021	Travaux d'assainissement	CE Alsace	12	3.91%	trimestrielle	450 000	93 750	40 616	
31.03.2012	31.12.2021	Réaménagement Division Leclerc	BFCM	10	4.03%	trimestrielle	300 000	97 500	33 174	
30.09.2015	30.06.2028	Travaux d'assainissement	BFCM	13	1.40%	trimestrielle	800 000	613 413	67 416	
							Total	1 550 000	804 663	141 206
01.09.2017	31.08.2020	Crédit relais de 400 000 € Réaménagement des 3 rues	BFCM	3	0.70 %	Reste à rembourser : 200 000 + intérêts				

Lotissement Les Vergers

A VENDRE

18 terrains viabilisés de 6 à 10 ares

Prix de l'are : 5 160 € TTC



INFO+

BAS-RHIN

LES AIDES AUX TRAVAUX : LE PIG RÉNOV'HABITAT 67

Vous souhaitez améliorer le confort énergétique de votre logement ?

Le Département vous soutient financièrement dans votre projet de rénovation !

Contactez gratuitement le bureau d'études missionné par le Département sur votre territoire :

Urbam Conseil au 03 29 64 45 16 ou par mail : pig67@urbam.fr

COMMUNIQUÉS

Répertoire électoral unique (REU)

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) est institué depuis le 1^{er} janvier 2019. Ce répertoire électoral unique géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

Les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019. Toute nouvelle inscription entrainera automatiquement la radiation de la liste précédente.

A compter de 2020, les électeurs pourront s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin.

Ce qui change pour les Français résidant à l'étranger

A compter de 2019, les Français résidant à l'étranger ne pourront plus être inscrits à la fois sur une liste électorale consulaire pour les scrutins nationaux, et sur une liste électorale municipale pour les scrutins locaux. Ceux qui sont actuellement inscrits sur deux listes devront donc choisir sur laquelle ils se maintiennent en 2019. Ils ne pourront plus voter qu'à un seul endroit pour tous les scrutins qu'ils soient nationaux ou locaux.

S'ils souhaitent voter en France, ils devront obligatoirement demander leur radiation de la liste électorale consulaire sur service-public.fr : [inscription consulaire/actualiser son dossier en cours de séjour](#).

DATE DES ELECTIONS EN 2019

Dimanche 26 mai 2019
Elections européennes

Par défaut, les Français résidant à l'étranger inscrits à la fois sur une liste en France et sur une liste électorale consulaire seront maintenus sur la liste électorale consulaire et radiés de la liste de leur commune en France. Ils voteront donc à l'étranger pour l'élection présidentielle, les élections législatives, les référendums, les élections européennes et les élections des conseillers consulaires.

Décharge municipale

De mars 2019 à novembre 2019, la décharge sera ouverte de **8h à 12h** les samedis suivants :

2 – 16 – 30 mars	3 – 17 – 31 août
13 – 27 avril	14 – 28 septembre
11 – 25 mai	12 – 26 octobre
8 – 22 juin	9 – 23 novembre
6 – 20 juillet	



RAPPEL : Les dépôts autorisés sont :

- Déchets végétaux, terreux et pierreux.
- Gravats et déblais de démolition ou de terrassement en petite quantité.
- Sont interdits les matériaux bois, plâtre, et autres qui sont collectés par la déchèterie mobile (ouverture de 11h à 18h, le 2^{ème} mercredi du mois toute l'année et le 4^{ème} mercredi du mois de mai à octobre).

Du mois de décembre 2019 au mois de février 2020, la décharge sera ouverte de **9h à 11h** les samedis suivants :

14 décembre 2019	18 janvier 2020	15 février 2020
------------------	-----------------	-----------------

Toutefois en cas de fortes chutes de neige ou de verglas, la décharge ne sera pas ouverte.

COMMUNIQUÉS

Acquisition d'un nouveau véhicule pour l'Atelier Municipal

La commune a acheté un nouveau véhicule de marque Citroën, modèle Berlingo, version essence, pour le service communal.

L'ancien véhicule affichait 24 ans au compteur.



La fibre optique est là !



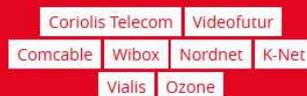
Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.

Le réseau est ouvert à la commercialisation. Chacun peut souscrire un abonnement pour bénéficier de débits Internet inégalés.

Retrouvez tous les renseignements pratiques relatifs à la société en charge de ce réseau fibre optique :

ROSACE – La fibre optique en Alsace, sur leur site Internet : www.rosace-fibre.fr, vous pourrez notamment y trouver la liste des Fournisseurs d'Accès Internet qui évolue régulièrement.

À PETERSBACH, vous pouvez souscrire un abonnement à la fibre auprès des opérateurs suivants :



Accédez aux offres en cliquant sur les noms des FAI



Jusqu'à 1 gigabit/seconde de débit selon les offres

Stationnement gênant



Le **stationnement** sur un **trottoir** est interdit aux automobilistes, quelles que soient les circonstances, à moins que la signalisation n'indique le contraire (par exemple, la matérialisation de l'emplacement de **stationnement** par marquage au sol). De même, l'absence de signalisation interdisant de **stationner** sur le **trottoir** ne signifie en aucun cas que les automobilistes sont autorisés à y **stationner**.

Avant le 30 juin 2015, le **stationnement** ou l'arrêt gênant sur un **trottoir** était verbalisé par une **contravention** de 35€. Mais, suite à la mise en place d'une des 26 mesures du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, le Décret n°2015-808 du 2 juillet 2015 modifiait la sanction : dorénavant, le fait de **stationner** ou de s'arrêter sur un **trottoir** est puni d'une **amende** de 135 € (375 € pour l'**amende** majorée).

Cette augmentation de la sanction pécuniaire n'est pas réservée au **stationnement** et à l'arrêt sur un **trottoir** : elle s'applique également en cas de **stationnement** et **arrêt sur les passages piétons, les bandes et pistes cyclables, en bordure des bandes cyclables, ou encore les voies vertes.**



ENVIRONNEMENT



« Zéro pesticide » pour les particuliers

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation de pesticides évolue. **Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques** (aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servant à protéger les plantes, il s'agit d'herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces, etc. Les pesticides de biocontrôle à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés) pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Un JARDIN NATUREL et équilibré est un jardin plus résistant. Vous pouvez par exemple :

- Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- Cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- Utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- Favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. **Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site : www.jardiner-autrement.fr**

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être **rapportés en déchetterie ou en point de collecte temporaire**, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement. Il est donc important de **ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations**.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com



Tri des déchets : intensifions nos efforts !

Le Smictom de la région de Saverne teste actuellement de nouveaux supports pour le contrôle des bacs de tri. **Un support rouge pour les contenus non conformes, un support orange pour les erreurs isolées et un support vert pour encourager les bons trieurs.**

Les erreurs de tri demeurent une préoccupation pour le Smictom. **Elles ont augmenté en 2016 et 2017 successivement, nous plaçant en 2017 au dernier rang des 7 syndicats de collecte du SMITOM de Haguenau-Saverne (qui gère le traitement de nos déchets)**. Le Smictom a par conséquent été contraint d'intensifier les contrôles de bacs.

Les ambassadeurs du tri se tiennent à votre disposition pour vous conseiller en matière de tri et de compostage. Vous pouvez les contacter au 03 88 02 21 80 ou par mail à smictom@smictomdesaverne.fr.

Suite au passage des ambassadrices à Petersbach le 19/10 /2018 pour contrôler la qualité du tri des bacs jaunes, voici le tableau récapitulatif :

Rues contrôlées	Nombre de bacs vérifiés	Bac collecté		Bac corrigé et collecté		Bac refusé non collecté	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Rue de la Division Leclerc	46	15	32,5 %	15	32,5 %	16	35 %
Rue des Tuileries	11	4	36,5 %	2	18 %	5	45,5 %
Rue des Prés	4	2	50 %	2	50 %	-	-
Rue des Champs	12	6	50 %	1	8 %	5	42 %
Rue principale	54	24	44,5 %	12	22 %	18	33,5 %
Total	127	51	40 %	32	25 %	44	35 %

Le vrac, ça m'emballe !

Dans le cadre du Territoire zéro déchet zéro gaspillage soutenu par l'ADEME, le Smictom de la région de Saverne accompagne l'initiative d'une habitante visant à inciter les commerçants à accepter les contenants des clients.

A l'occasion de la Fabrique à projets organisée à Saverne au printemps 2017, Armande Forst, qui a suivi la formation relais zéro déchet proposée par le Smictom de la région de Saverne, a proposé une action en vue d'inciter les commerçants du territoire à vendre leurs produits en vrac. Le Smictom a décidé d'accompagner cette démarche avec l'aide de Lydia Christmann – Ecotidienne pour faire suite à l'opération « **Jamais sans mon sac !** » réalisée en partenariat avec les associations de commerçants de Bouxwiller, Dettwiller, Ingwiller, Marmoutier et Saverne à l'occasion de la suppression des sacs de caisse à usage unique à l'été 2016.

Le comité de pilotage constitué en février dernier a décidé de mener une première opération en vue **d'inciter les commerçants à accepter que les clients apportent des contenants comme des sacs, tupperware ou bocaux pour emballer leurs achats**. Cet été, des éclaireurs sont allés à la rencontre de commerçants pour recueillir leurs avis et tester la démarche. Suite à ce test, l'autocollant ci-contre a été **conçu**. **La démarche va maintenant être déployée sur le territoire par des habitants volontaires**.

Cette initiative a par ailleurs été intégrée au Réseau zéro déchet qui regroupe les personnes intéressées par le zéro déchet, les habitants ayant suivi les formations relais zéro déchet et éco-jardiniers ainsi que les associations/structures ayant des activités en lien avec le zéro déchet.

Vous souhaitez rejoindre la démarche **Le vrac, ça m'emballe !** ou en savoir plus sur nos actions zéro déchet ?

Merci de contacter le SMICTOM au 03 88 02 21 80 ou par mail à c.vetter@smictomdesaverne.fr.



Maison de l'Intercommunalité – 10 route d'Obermodern – 67330 Bouxwiller
Tél. : 03 88 71 31 79 - Mél : accueil@hanau-lapetitepierre.alsace

 Suivez-nous sur Facebook : Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de La Petite Pierre : fin de la phase de concertation

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de La Petite Pierre est entrée dans sa phase finale. Durant l'année 2018, des réunions publiques ont été organisées afin de présenter les plans de zonage et le règlement du futur PLUi : réunion publique de présentation des grands principes qui a eu lieu le mercredi 23 mai à Petersbach et six permanences d'informations avec étude des cas individuels. Vous avez ainsi pu consulter le plan de votre commune et poser des questions aux élus et aux membres de l'équipe en charge de l'élaboration du PLUi. L'élaboration de tous les documents (plans, règlement, justifications,...) a été arrêtée par une délibération du conseil communautaire le 24 janvier 2019.

Les informations concernant le PLUi sont consultables sur le site : www.cc-paysdelapetitepierre.fr
Le PLUi sera applicable en 2020.

Prévention pour les seniors : six activités près de chez vous !

Depuis plusieurs mois, la Communauté de Communes co-organise avec le Conseil Départemental et les communes du secteur des ateliers seniors. Bouger physiquement et intellectuellement, rester ouvert aux autres, c'est une des recettes pour bien vivre et bien vieillir. Le programme prévention pour les seniors est proposé dans cette optique.

Cinq organismes animent ainsi plusieurs ateliers :

- **Association Brain up** : atelier sommeil et gestion du stress.
- **Association Siel bleu** : Santé vous connecté et Mémoire en bleu.
- **Association ADAL** (A la Découverte de l'Âge Libre) : programme D-marche® qui a pour objectif d'inciter le grand public à augmenter son nombre de pas au quotidien, par la marche.
- **Abrapa** : Anticip'Âge, réflexion sur les écueils du vieillissement et les réponses à mettre en œuvre en prévention.
- **Association Atout Age Alsace** : du peps pour ma mémoire,

Ces ateliers sont animés par des professionnels qui proposent des animations interactives et ludiques.

Les ateliers sont indépendants et complémentaires les uns des autres.

Certains comportent plusieurs séances d'activités. Le même groupe de 12 à 15 seniors se retrouve d'une séance à l'autre.

Renseignements sur l'ensemble du programme : 06 76 78 21 33



CÉRÉMONIES

Remise des prix du fleurissement et remerciements à Mélanie SATTLER

Le maire Christian Schmitt et Stella Brumm, responsable de la commission du fleurissement, ont accueilli les mains vertes. Ils leur ont adressé leurs vives félicitations et souligné le travail de toutes celles et ceux qui par leur persévérance participent à l'embellissement du village.

Le maire a également rappelé l'effort de la commune qui, depuis quelques années, n'utilise plus de produits phytosanitaires.



Les lauréats du fleurissement sont DORN Laure, JUNG Carine, JUNG Rémy, JUNG René, TRAPPLER Claudia, TRAPPLER Bernard, BRUMM Anneliese, ZIMMERMANN Louis, HURSTEL Mireille, OSTER Valérie, JANES Micheline, CRON Christiane, CRON Liliane, DEMOULIN Laetitia, JANES Séverine, BOURGARD Blandine, SERFASS Elfriede, GEYER Florence.

Ils ont été récompensés par un bel arrangement floral ainsi qu'un bon pour cinq géraniums offert par la commune pour l'année 2019.

Le maire a profité de cette cérémonie pour remercier Mélanie Sattler, originaire de Mackwiller, engagée par la commune du 1er janvier au 31 août 2018, en remplacement de la secrétaire de mairie titulaire, en arrêt pour congé de maternité.

"Pendant ces huit mois, Mélanie a été une excellente et très compétente collaboratrice dont j'ai apprécié le sérieux, la motivation et la discrétion."

En lui remettant des cadeaux, le maire lui a exprimé pleine réussite dans sa vie professionnelle future. Un vin d'honneur a clos cette sympathique soirée.



ANIMATIONS

Repas de Noël des aînés



Le maire Christian Schmitt a adressé ses salutations à l'assemblée de près de 130 personnes, parmi lesquelles figurait la pasteure Astrid Vogler.

Une minute de silence a été observée à la mémoire des défunts de l'année. Il a également eu une pensée pour les personnes non présentes en ce jour pour cause de maladie et leur souhaite un bon rétablissement.

Il présente les travaux réalisés en 2018 et ceux prévus pour 2019. Il indique aussi que Les Grands Chais de France ont fait construire en 2018 un deuxième transstockeur et que de nouveaux bureaux sont en cours de construction. De même, une révision de la carte communale est en cours pour permettre à l'entreprise la réalisation d'un nouveau parking.

Après le repas, l'après-midi a été agrémentée par une prestation de l'harmonie de Petersbach et les poèmes de Louis Zimmermann, le doyen du village. Un cadeau a également été remis aux personnes de plus de 80 ans.



ANIMATIONS & SERVICES

Bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture

Notre équipe d'une douzaine de bénévoles se relaye pour vous accueillir et vous conseiller
Le lundi de 14h à 16h30 - le mercredi de 14h à 16h30
Le vendredi de 19h à 20h - le samedi de 14h à 16h.

Vous pouvez emprunter

3 livres pour 3 semaines - 2 DVDs pour 2 semaines - 2 CDs pour 2 semaines

L'abonnement est gratuit pour l'emprunt de tous les documents et pour tous les âges.

Les animations et activités

- **En 2018** : la bibliothèque a organisé :
 - la projection du film de M. Raymond WIESER "Alaska, la dernière frontière", un dimanche du mois de janvier
 - un goûter-contes durant les vacances au mois de mars
 - l'accueil des enfants du centre aéré en avril
 - une collecte de livres pour Recyclivres au mois de septembre

Et a participé à nouveau au Festival VOOLP, promotion du conte et des arts du récit organisé par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin en proposant un spectacle gratuit «La pomme aux pépins éternels» aux enfants et aux enseignants des classes de CE1-CE2-CM1-CM2.



- **Tout au long de l'année scolaire**, accueil des classes de maternelles et animation par les bénévoles dans les écoles de La Petite-Pierre – Struth et Tieffenbach.
- **Nouveauté** : Depuis octobre, une rencontre d'adultes a lieu une fois par mois avec des discussions, des jeux de société, des lectures, le tout avec café, gâteaux. Que vous soyez lectrice, lecteur ou non, vous serez les bienvenus. La prochaine rencontre aura lieu le vendredi 1^{er} mars à 14h.

En dehors de leur présence aux permanences et lors des activités, les bénévoles sont aussi amenés à suivre des formations, couvrir les nouveaux ouvrages ... Pour affirmer la bonne entente de l'équipe, il arrive qu'ils se retrouvent lors de soirées récréatives.

Animation régulière dans la salle polyvalente

YOGA : Les **mardis** de septembre à juin (hors congés scolaires) à 20h.

Renseignements : Parva Petra Sport Loisirs et Culture de La Petite Pierre, au 03 88 00 60 39.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) PETERSBACH, STRUTH, TIEFFENBACH, LA PETITE PIERRE

Cantine scolaire – salle polyvalente



Prix du repas : 5,20 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants pour tous les jours de classe, pour certains jours de la semaine ou occasionnellement (au plus tard le jour même avant 8h45 auprès de l'enseignant de votre enfant). Les repas sont livrés par un traiteur.

Pour télécharger la fiche d'inscription ou consulter les menus de la semaine, rendez-vous sur le site de la commune :

www.petersbach.fr ⇒ **Enfance/Jeunesse** ⇒ **Cantine/Accueil du soir**

Accueil du matin avant l'école – école maternelle de Petersbach

Les aides maternelles engagées par la commune sont présentes à l'école maternelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin à partir de 7h. Cet accueil est gratuit.

Les parents qui souhaitent, pour des raisons professionnelles ou exceptionnelles, amener leur enfant dès 7h devront les déposer dans l'enceinte de la cour de l'école. La responsabilité des parents est engagée (même en leur absence) jusqu'à l'arrivée du car, si les enfants sont à l'extérieur de la cour fermée de l'école.

Accueil du soir après l'école – salle polyvalente

Un service d'accueil le soir après l'école, les jours de classe, a été mis en place sur la commune de Petersbach, dans la salle polyvalente, pour les élèves scolarisés dans le RPI depuis la rentrée 2018. Le goûter est à fournir par les parents.

Coût de l'accueil pour l'année scolaire 2018-2019 :

- **de la fin de la classe jusqu'à 18H : 3,00 € ***
- **de la fin de la classe jusqu'à 19H : 5,00 € ***

Les parents peuvent inscrire leurs enfants pour tous les jours de classe, pour certains jours de la semaine ou occasionnellement (au plus tard le jour même avant 8h45 auprès de l'enseignant de votre enfant).

Pour télécharger la fiche d'inscription :

www.petersbach.fr ⇒ **Enfance/Jeunesse** ⇒ **Cantine/Accueil du soir**

* L'heure commencée sera facturée intégralement.

Les planteurs d'arbres

Les élèves de l'école maternelle de Petersbach se sont rendus au verger de l'association arboricole le jeudi 13 décembre, pour y planter des pommiers. Bien emmitouflés et chaussés de bottes, les enfants ont aidé à placer les arbres dans les trous, préalablement préparés par les arboriculteurs.

Cette activité fait suite à un projet autour du verger, mené par les enseignants depuis la rentrée : chaque vendredi après-midi, les élèves se sont rendus au verger pour découvrir et observer différents arbres, leurs fruits ainsi que les insectes peuplant le verger. Ils ont entre autres, réalisé un hôtel à insectes et fait du jus de pomme avec les arboriculteurs.



POUR EN SAVOIR PLUS :

www.petersbach.fr ⇒ **Enfance/Jeunesse** ⇒ **Cantine/Accueil du soir**

ou auprès du secrétariat de mairie de Petersbach
Tél. 03 88 70 45 61 - @ : mairie.petersbach@wanadoo.fr





LES ASSOCIATIONS

Les Sapeurs-Pompiers

Les sapeurs-pompiers de Petersbach, une **équipe de 33 hommes et femmes, tous volontaires, sont sortis 547 fois en 2018 avec leurs 9 engins : 353 fois sur le secteur de l'Unité Territoriale** (Erckarstwiller, Eschbourg-Graufthal, Frohmuhl, Hinsbourg, La Petite Pierre, Lohr, Petersbach, Pfalzweyer, Struth, Tieffenbach, Schoenbourg, Weislingen) **et 194 fois hors de ce secteur pour venir en aide à la population** : assistance à personne, incendie, accident, protection de l'environnement.

Pour **devenir pompier volontaire, on peut s'engager à partir de 16 ans** en suivant une formation initiale ou en rejoignant la **section des Jeunes Sapeurs-Pompiers dès l'âge de 11 ans**.

L'Amicale est la partie associative des Sapeurs-Pompiers et regroupe les jeunes, les actifs et les anciens. Au travers de ses activités, l'Amicale permet à ses membres de se retrouver dans une ambiance conviviale nécessaire pour tisser des liens.

Pour tout renseignement, passez à la caserne ou contactez-nous par mail : ut.petersbach@sdis67.com

L'école de musique et l'Harmonie



Dans un cadre convivial, **les répétitions se succèdent une à 2 fois par semaine**, pour répéter les morceaux du répertoire varié. Nous animons quelques sorties mais préparons surtout 2 concerts annuels : un **concert de Nouvel An** à l'église ainsi qu'un **concert de printemps** à la salle polyvalente dont vous trouverez les dates dans le calendrier des manifestations. **Tous les musiciens sont les bienvenus** pour compléter nos rangs.

Nos plus jeunes recrues sont issues de l'école de musique qui propose des cours de clarinette, saxophone, flûte traversière, trompette, trombone, baryton, tuba, percussions et piano. Enfants ou adultes, **il n'y a pas d'âge pour apprendre à jouer d'un instrument** alors n'hésitez plus !

Pour tous renseignements complémentaires : <http://harmonie-petersbach.eklablog.fr>

Ecole de musique : MULLER Cindy au 03 88 70 13 69 ou par mail : cindy.gangloff@gmail.com

Harmonie de Petersbach : GANGLOFF Marc au 03 88 70 44 07 ou par mail : harmoniedepetersbach@gmail.com



A.S. Rehthal

Après une saison blanche 2016/2017 où presque tous les joueurs avaient quitté le club, l'A.S. Rehthal a réussi à engager pour 2017/2018 une jeune équipe en pyramide B. Cette réussite et ce nouvel élan donné au club ont permis de recruter de nombreux joueurs. Les anciens sont revenus, des jeunes U18 ou d'autres encore sont arrivés au club.

Le club se compose d'une équipe de pitchounes (à partir de 5ans) 3 équipes de débutants, une équipe d'U11, une équipe d'U13, et de deux équipes séniors d'une quarantaine de licenciés et qui évoluent respectivement en D5 et D8.



Premier entraînement environ 25 joueurs seniors ont entamé leur préparation physique pour la saison 2018/2019, sous la houlette d'un nouvel entraîneur : Rémy Schneider.

Pour tout renseignement : Alain KOLLER, 3 rue du Moulin 67320 ESCHBOURG

☎ : 03 88 70 19 37 ou 06 68 68 67 54

mail : alain.koller67@gmail.com

INFORMATIONS

REGROUPEMENT DE LA TRESORERIE DE LA PETITE PIERRE AVEC CELLE DE BOUXWILLER AU 1^{ER} JANVIER 2019

La fusion des trésoreries est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

La **gestion des dépenses et recettes publiques locales** (paiement des factures : location de salle, cantine, accueil du soir, loyers, assainissement, ordures ménagères, association foncière de remembrement, ...) **sera assurée par la trésorerie de Bouxwiller.**

Pour rappel, **la gestion et le recouvrement de l'impôt** (taxe d'habitation, taxe foncière et impôt sur le revenu) **sont gérés par le service des impôts des particuliers** (SIP) de Saverne depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette fusion de services poursuit un objectif : regrouper la gestion de l'ensemble des communes de chaque Communauté de Communes en une même trésorerie.

Coordonnées :

Trésorerie de Bouxwiller

15 rue des mines – 67330 Bouxwiller
Tél. 03 88 70 70 15

Mél : t067102@dgifp.finances.gouv.fr

**Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h**



PASSAGE DU RAMONEUR

Pour être averti du passage du ramoneur comment cela se passe ?

Si **j'ai internet**, je me connecte sur le site : www.ramonage-fischer.fr et je rentre mes coordonnées.

Si **je n'ai pas internet**, je contacte la société par téléphone au **03 88 70 76 74** et **donne mes coordonnées.**

10 jours avant le passage du ramoneur un sms ou un courrier me sera envoyé, à la réception de celui-ci **j'appelle pour fixer un créneau horaire.**

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Avec ou sans tubage 2x /an pour le bois, les granulés et le fioul et 1x /an pour le gaz.



RAPPELS

BRULAGE DES DECHETS

Le *Règlement Sanitaire Départemental consultable en mairie interdit :*

le brûlage à l'air libre, dans des incinérateurs ou dans des chaudières, des déchets ménagers et assimilés, des déchets verts issus des jardins et vergers et l'incinération des végétaux.

REGLEMENTATION DES ACTIVITES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par les particuliers à l'aide **d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore**, tels que les tondeuses à gazon, les débroussailleuses, les tronçonneuses, les perceuses, etc. **ne peuvent être effectués** qu'aux horaires suivantes :

**Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.
Les dimanches et jours fériés de 9h à 12h.**

Se conformer à ces réglementations constitue un minimum de respect envers ses voisins et évite les troubles de voisinage.

La population officielle de Petersbach au 1^{er} janvier 2019 (source INSEE) s'élève à 651 habitants.



Dates des cours de tailles et conférences de l'Association arboricole de Petersbach et environs

16/03 cours de taille – Verger école

23/03 cours de taille – Verger école

13/04 taille au vert – Verger école

22/06 cours de greffage – Verger école



Tennis Club Avis aux amateurs !

Possibilité d'occuper le court de tennis à votre convenance : **2,50 € l'heure / personne** ou abonnement à l'année **35 € / personne** (les clés sont à récupérer chez le Président).

Pour plus de renseignements adressez-vous au Président :

GREINER Christian, 20 lotissement Pochum

☎ : 03 88 70 47 13

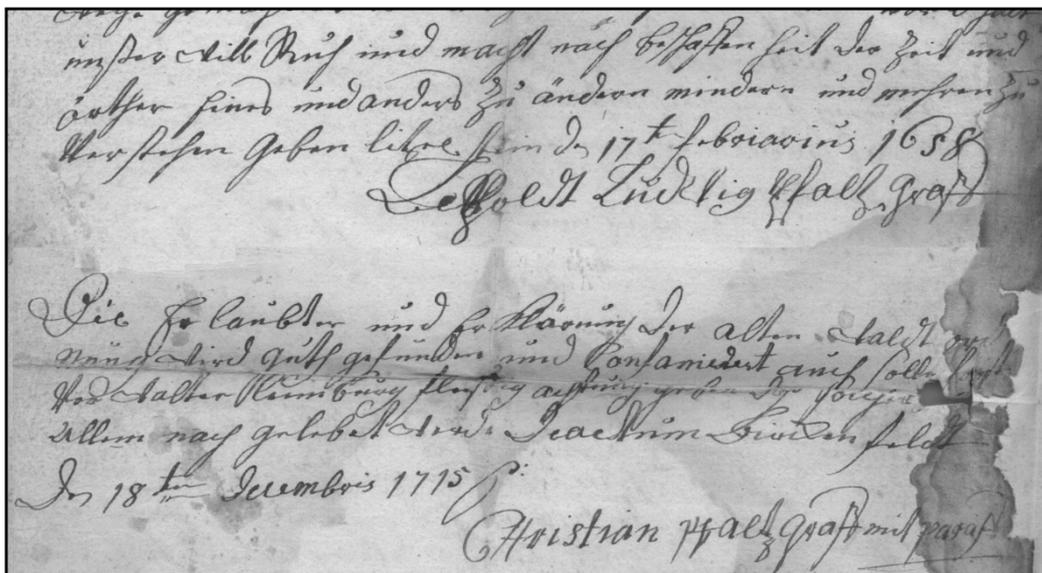
HISTOIRE

Les droits d'usages

L'origine des droits d'usage dans les forêts domaniales de l'ancien comté de La Petite-Pierre dont faisait partie notre commune remonte à des temps très anciens. Ces droits affectaient autrefois toutes les forêts du comté et sont encore en vigueur actuellement.

Au Moyen Age la contrée était recouverte d'une immense forêt qui appartenait à la féodalité. Comme la région était très peu peuplée, les seigneurs attirèrent de nouveaux habitants en leur accordant de nombreux droits d'usage espérant ainsi garder les sujets sur place malgré une terre peu fertile. Ceci était d'autant plus facile que les produits forestiers étaient alors sans grande valeur.

C'est surtout après la terrible Guerre de Trente Ans (1618-1648) qui avait tout anéanti que fut défini le 17 février 1658 un premier règlement forestier par le comte palatin LEOPOLD LOUIS, duc de Bavière et seigneur du comté de La Petite-Pierre, auquel on fait encore référence de nos jours. Cette ordonnance accordait à tous les sujets habitant le comté, le ramassage gratuit du bois de chauffage provenant des bois secs, gisant abattus par le vent et la neige, ainsi que les déchets de coupe. Ce règlement fut confirmé par le comte CHRISTIAN II le 18 décembre 1715.



Règlement forestier du 17 février 1658, défini par le comte palatin LEOPOLD LOUIS et confirmé le 18 décembre 1715 par le comte CHRISTIAN II (arch. mun.)

Les ayants droits

Depuis l'introduction des droits d'usage, les habitants étaient en perpétuel conflit, soit avec la commune, soit avec l'administration forestière au sujet des bénéficiaires. Car pour les citoyens, profiter de ces droits, était une nécessité vitale.

Tout au long du 19^e siècle, tous les habitants, tant anciens que nouveaux, bénéficiaient des droits d'usage. Face à l'extension continue du nombre d'usagers, l'administration forestière se préoccupa d'établir une nouvelle réglementation afin de stopper cette évolution.

La construction dans notre secteur de la ligne de chemin de fer entre Strasbourg et Sarreguemines en 1893 avait amené dans beaucoup de communes du canton de La Petite-Pierre, un afflux d'ouvriers étrangers qui demandaient à bénéficier des droits d'usage. Par décision du 4 juin 1895, les autorités allemandes fixèrent les modalités pour être admis comme usagers :

- *Etre de "nationalité" alsacienne ou lorraine (qui étaient annexées à l'époque)*
- *Etre descendant de parents usagers*
- *Habiter cette commune usagère sans l'avoir quitté plus de 30 ans.*
- *Vivre à pot et feux séparés. C'est-à-dire faire une cuisine distincte sur un foyer distinct.*

Ce dernier point fut d'ailleurs source de conflit pendant plus d'un siècle. L'administration forestière ne voulait délivrer qu'un lot de six stères par habitation même si deux familles y vivaient. Il fallait justifier d'un être de cuisine séparé. Cette situation datait, semble-t-il, de 1845 où la commune de La Petite-Pierre porta l'affaire devant les tribunaux. Il y a encore une vingtaine d'années, les agents forestiers passaient dans les foyers pour contrôler la véracité des déclarations qui leur étaient faites.

En 1898, 15 communes de l'ancien comté de La Petite-Pierre signaient une pétition qui fut débattue au *Landesausschuss* d'Alsace Lorraine. Elle fut rejetée le 4 avril 1900. Parmi les revendications figurait la non-transmission pour les filles qui se mariaient avec un homme venant d'une commune non usagère. Ce qui fit dire à un intervenant : « *Dans cent ans, il n'y aura plus aucun bénéficiaire. Car après trois ou quatre générations, il ne se trouvera pas toujours un successeur mâle.* »

Le bois de construction (droit de marronnage) fut aussi réglementé par une circulaire du 2 juillet 1908. Il était dorénavant attribué :

- *Pour les réparations*
- *Pour les reconstructions consécutives à des destructions par tempête ou incendie*
- *Pour les maisons habitées par leurs propriétaires*
- *Pour le seul bois de charpente à l'exclusion du bois de menuiserie.*

En 1911 fut signée une convention entre 14 communes de la région (toutes n'ayant pas accepté) et l'administration allemande. Le conseil municipal de Petersbach accepta cette nouvelle réglementation dans sa séance du 3 février 1911, elle est encore en vigueur actuellement.

Par cette convention les droits d'usage ne se transmettent pas seulement par la lignée mâle issue d'usagers anciens, mais s'adressent aussi aux hommes nouveaux venus de communes non usagères ou de parents non-usagers et qui se marient à des filles d'usagers anciens. Les descendants mâles de ces nouveaux venus gardent également leurs droits. Ce qui répondait à l'attente des pétitionnaires en 1898. Mais le bois de construction ne peut être accordé à ces nouveaux venus et à leurs descendants que pour les réparations. Dans ce cas particulier la fille d'un usager nouveau venu perd son droit si elle épouse à son tour un non-usager.

A la veille de la Deuxième Guerre Mondiale fut créé un syndicat de défense regroupant 18 communes usagères. Les plaintes formulées par les maires des communes concernées et prises dans une résolution votée le 30 avril 1936 dans une réunion à Petersbach étaient les suivantes :

1. *La suppression arbitraire par la conservation des Eaux et Forêts de la liste des ayants droits d'un bon nombre de citoyens qui jusqu'à présent comptaient comme ayants droits à juste titre.*
2. *La révision injuste des foyers faite uniquement par les fonctionnaires du service des forêts, sans accompagnement de personnes impartiales et désintéressées.*
3. *La délivrance de bois de coupe, d'où le bois de meilleure qualité et le plus facilement accessible, sont exclus et vendus par l'administration forestière.*

Pour défendre leur cause, le syndicat s'adressa à Th. BRUMM avocat de Saverne. Mais la guerre allait mettre prématurément un terme à cette action. D'ailleurs le 25 avril 1941, Frédéric ZIELINGER, maire de Petersbach et secrétaire du syndicat, fit savoir à tous les maires concernés, qu'avec effet immédiat le syndicat était dissout suite à un ordre du chef de l'administration civile en Alsace. Les avoirs (980 marks) furent confisqués et servirent au financement de la guerre.

Calendrier des manifestations 2019

FEVRIER	
Dim 24	Exposition artisanale - salle polyvalente
Lun 25	Don du Sang - salle polyvalente
MARS	
Dim 17	Concours de Belote A.S. Rehthal - Schoenbourg
AVRIL	
Sam 27	Concert de printemps de l'Harmonie - salle polyvalente
MAI	
Sam 04	Soirée tartes flambées de l'amicale des sapeurs-pompiers - centre de secours
Mar 07	Don du Sang - salle polyvalente
Dim 26	Elections européennes - salle polyvalente
JUIN	
Dim 02	Fête d'été de la paroisse protestante - Lohr
Ven 07	Fête scolaire du RPI Les Castors - salle polyvalente
Dim 16	E Friejhohr fer unseri Sproch - salle polyvalente
Dim 30	Marché aux puces de l'Harmonie - salle polyvalente et rue Principale
JUILLET	
Sam 13	Fête nationale - monument aux morts et salle polyvalente
Lun 15	Don du Sang - salle polyvalente
Sam 27	Soirée tartes flambées de l'amicale des sapeurs-pompiers - centre de secours
AOÛT	
Dim 04	Portes ouvertes au Verger-Ecole de l'association Arboricole
Dim 18	Marche populaire de l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Siewiller - départ salle polyvalente
SEPTEMBRE	
Lun 23	Don du Sang - salle polyvalente
OCTOBRE	
Dim 06	Exposition de fruits de l'association Arboricole - salle polyvalente
Dim 13	Moules-frites A.S. Rehthal - Schoenbourg
NOVEMBRE	
Sam 02	Distribution des calendriers des sapeurs-pompiers
Dim 10	Kirb - salle polyvalente
Dim 17	Vente de la paroisse protestante - salle polyvalente
DECEMBRE	
Dim 01	Fête de la Paroisse Protestante - La Petite Pierre
Sam 14	Fête de Noël de la commune - salle polyvalente
Mar 17	Don du sang - salle polyvalente
JANVIER 2020	
Dim 12	Concert du nouvel an de l'Harmonie - Eglise Protestante